



Evacuation des eaux usées

Guide de procédure



Demande de Droit au raccordement du navire

Avant tout premier dépotage dans le réseau public d'assainissement, les exploitants de bateaux ou le navire, via l'agent maritime devra faire se demande de droit au raccordement à la SGAC.

Vos contacts :

- Mme Ampoulange (05.57.53.45.31) emmanuelle.ampoulange@sgacub.fr
- Mme Landais (05.57.53.45.19) aurelia.landais@sgacub.fr
- Accueil : 0977 40 10 13

Le questionnaire renseigné devra être renvoyé à la **SGAC** afin que la demande de droit au raccordement soit instruite auprès de la direction de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole.

Aucun dépotage ne sera possible sans cette autorisation nominative du navire.

Cette demande de droit au raccordement est **unique**. Une fois accordée, le droit au raccordement sera valable pour chaque demande de dépotage de ce même navire.

Afin d'anticiper les délais d'instruction (2 mois), la demande de droit au raccordement devra être réalisée en amont de la saison pour tous les bateaux faisant escale au port de Bordeaux.

Remarques:

- **Le droit au raccordement n'oblige pas le dépotage au réseau d'assainissement.**
- **Le droit au raccordement est différent de la demande de dépotage.**

Demande De dépotage des eaux usées lors de l'escale

Une fois l'autorisation de droit au raccordement accordée et pour chaque demande de dépotage dans le réseau, contacter au minimum 5 jours avant la date souhaitée la SGAC, (et après consultation des disponibilités des postes <http://www.bordeaux-port.fr/fr/prévisions-d'escales>) :

Vos contacts :

- Mme Ampoulange (05.57.53.45.31) emmanuelle.ampoulange@sgacub.fr
- Mme Landais (05.57.53.45.19) aurelia.landais@sgacub.fr
- Accueil : 0977 40 10 13

Renseignements obligatoires:

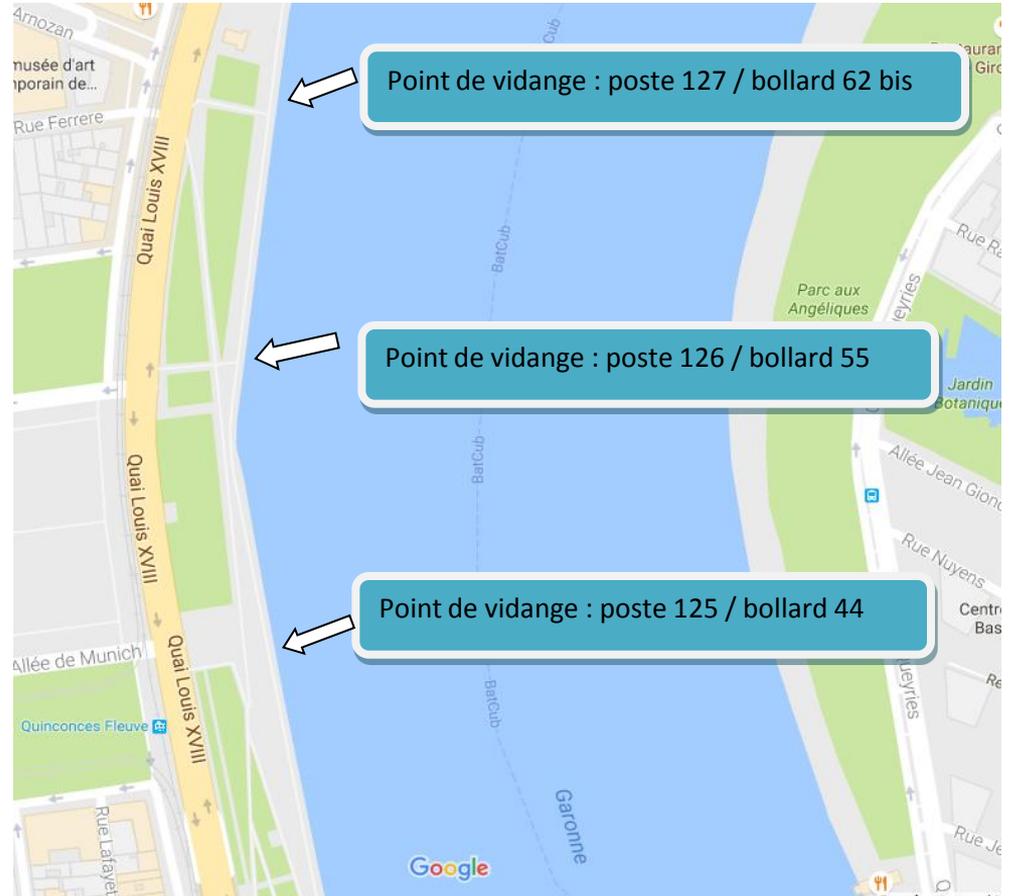
- ❖ date arrivée / départ
- ❖ besoin de matériel type bride et/ou flexibles
- ❖ le volume / débit théorique de dépotage
- ❖ le lieu de dépotage par rapport à l'amarrage du navire.

Localisation des points de vidange

Les trois points de vidanges sont situés sur le quai Louis XVIII au niveau du:

- ❖ Poste 127, bollard 62bis, face à la rue Ferrère
- ❖ Poste 126, bollard 55, face aux allées de Bristol
- ❖ Poste 125, bollard 44, face aux allées de Munich

Les points de vidange sont équipés d'adaptateur pour un raccordement avec des flexibles de type raccord pompier 70mm.





Les rejets interdits au réseau d'assainissement public

Conformément au règlement assainissement de Bordeaux Métropole, il est formellement interdit de déverser:

- ❖ les déchets solides divers, tels que les lingettes, litières pour animaux, ordures ménagères, bouteilles, feuilles, etc... y compris après broyage dans une installation individuelle, collective ou industrielle
- ❖ les liquides ou vapeurs corrosifs, des acides, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions
- ❖ les produits chimiques tels que les composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés, notamment tous les carburants et lubrifiants, les solvants chlorés, etc,....
- ❖ les huiles (mécaniques ou alimentaires)
- ❖ les produits phytosanitaires
- ❖ les peintures
- ❖ les médicaments
- ❖ les effluents susceptibles de porter l'eau des réseaux publics de collecte à une température supérieure à 30°C
- ❖ les eaux de fond de cale
- ❖ les effluents dont le pH n'est pas compris entre 5,5 et 8,5

Le service public de l'Assainissement se réserve le droit d'effectuer et à tout moment, les prélèvements de contrôle qu'il estimerait utiles.

Location de matériel

Possibilité de location de matériel adapté au dépotage.

Matériel standard disponible:

- bride équipée d'un raccord pompier en sortie 80-70mm
- bride équipée d'un raccord pompier en sortie 102-70mm
- bride équipée d'un raccord pompier en sortie 66-70mm
- flexibles de raccord 70mm par manche de 25ml ou 10ml
- clés tricoises

Jour et heure d'échange du matériel convenu lors de la demande de dépotage.

Lieu de retrait et retour du matériel:

SGAC
Pôle Clientèle Bat A
88 Cours Louis Fargue
33 000 Bordeaux.

Facturation

Dès le départ du navire, le volume rejeté au réseau d'assainissement devra être communiqué afin d'établir la facturation qui sera directement envoyée à l'exploitant ou à l'agent maritime.

Un certificat d'exonération de la TVA devra être transmis.

Traitement des eaux usées:

Tarif appliqué en vigueur au m³ dépoté (prix juillet 2016):

- **0,4742€ HT** (part SGAC)
- **0,6210€ HT** (part collectivité)
- **0,24 € HT** (part Agence de l'Eau)

Prix révisable deux fois par an, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet selon article 82.1 du contrat de délégation du service public de l'assainissement.

Prêt du matériel:

Forfait location minimum 48h (prix 2016)

Location tuyauterie flexible manche longueur 25ml	jour	70,80€ HT
Location tuyauterie flexible manche longueur 10ml	jour	35,40€ HT
Location bride d'adaptation navire + clés (82, 102 ou 62 mm)	jour	50,57€ HT

Attestation de dépotage

Une attestation de dépotage est également envoyée à l'exploitant ou agent maritime. Cette dernière, traduite en anglais, comprend les éléments suivants:

- ❖ Date d'escale
- ❖ Localisation du dépotage
- ❖ Volume rejeté



Eau France

SEA INVEST SHIPPING AGENCY
BORDEAUX
1 Rue Richelieu
33 530 BASSENS

Bordeaux, le 07/09/2016

Objet : **Attestation de rejet d'eaux grises du navire Silver Wind**

N°réf. : **2016 1588 PCL 375 - SGAC/PCL/BBo/EAn/DFe**

Vitrif. : dossier suivi par Brian Cahill

Dossier suivi par :

POLE CLIENTELE

Service Convention Déversement

Emmanuelle Ampoufange - M05 57 57 28 14

Madame, Monsieur,

La Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole atteste que le navire Silver Wind a déposé directement dans le réseau public d'assainissement au niveau de la borne, 57, 250 m³ d'eaux grises entre le 2 et le 4 septembre 2016 lors de son escale au port de Bordeaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dear all,

Société de Gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole confirms that the Silver Wind ship poured 250 m³ of grey waters directly into the wastewater system during the call in at Bordeaux between the 2nd and the 4th of september. The ship was stationed at the bollard 57.

Best regards.

Bruno BONNEMAISON
Responsable du Pôle Clientèle

Société de gestion de l'Assainissement de Bordeaux Métropole, S.A. au capital de 500 000 €, 788 975 227 RCS Bordeaux, TVA FR 50 788 975 227
Siège social : 18 cours Louis Faguet, 33 000 Bordeaux, France
Adresse de correspondance :
Bollard de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole (SGAC)
Pôle Clientèle/Service Convention Déversement
18 cours Louis Faguet - CS 19078 - 33070 Bordeaux cedex
Tel : +33 (0) 5 57 57 21 00

L'Eau-Bordeaux Métropole est une marque de Bordeaux Métropole. Elle concerne les services publics de l'eau et de l'assainissement. SUEZ et la SGAC, qui portent le nom de L'Eau-Bordeaux Métropole, sont les exploitants des services publics d'eau potable et d'assainissement bordelais.

